

attachait à la coopération internationale. C'est à cette fin que le gouvernement décida de mettre alors sur pied l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Ce nouvel organisme se vit confier un double mandat: accélérer l'aide, et mettre l'accent sur les aspects sociaux du développement. Dans la décennie qui suivit, la valeur des déboursés tripla pour atteindre 1,1 milliard de dollars en 1978-1979. L'Agence est appelée à œuvrer dans des secteurs complexes d'une grande portée sociale, comme le développement rural intégré et la santé publique. La proportion de l'aide bilatérale canadienne accordée aux 20 pays les plus défavorisés est passée de 4 à 16 p. cent du chiffre total d'aide bilatérale pendant la première moitié des années soixante-dix et, depuis 1975, les pays dont le revenu moyen par habitant est inférieur à \$200 par année reçoivent 80 p. cent de cette aide.

L'aide multilatérale et l'aide apportée aux organisations non gouvernementales (O.N.G.) ont toujours représenté un pourcentage élevé des décaissements de l'ACDI.

